



CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 août 2020

COMPTE-RENDU

Le 27 août 2020 à 20 heures15, le Conseil Municipal de la commune de Revonnas s'est réuni à la Mairie en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick ROCHE, le Maire.

Date de la convocation : 22 août 2020

PRÉSENTS : Mesdames Florence BERGER, Nathalie BERTRAND, Marie-Aude DABOUT, Amandine DARBON, Françoise DUSSUC, Isabelle ROUTHIAU et Messieurs Philippe BENMERGUI, Yoann LEVÊQUE, Thibaut MARTINEZ, Pascal MORIER, Patrick ROCHE et Yoann VIOLETT

ABSENT REPRÉSENTÉ : Monsieur Marc BUISSON
(pouvoir donné à Monsieur Yoann VIOLETT)

ABSENTS EXCUSÉS : Madame Hélène TESTARD et Monsieur Aurélien BEYEKLIAN

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Philippe BENMERGUI

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 23 juillet 2020
- Attribution des subventions aux associations
- Délibération cimetièrè
- Délibération SIEA Tarif bleu
- Dossiers d'urbanisme
- Points d'urbanisme spécifiques
- Travail des commissions
- Questions diverses

I. Approbation du compte-rendu du précédent Conseil Municipal :

Le compte-rendu du 23 juillet 2020 est approuvé à l'unanimité.

II. Délibérations :

Le Conseil Municipal a pris les délibérations suivantes :

1. Délibération cimetièrè :

Les changements ne sont pas conséquents mais un souci de compréhension de la dernière délibération prise pour le cimetièrè du 25 octobre 2018 a été constaté récemment. Sur cette délibération figure la ligne :

Jardin du souvenir (plaque).....80 €

Somme que les personnes souhaitant disséminer les cendres de leur proche dans le puit règlent à la commune. Le fait qu'il soit notifié plaque, la secrétaire de mairie pensait que ce tarif comprenait la gravure du nom, prénom, année de naissance et année du décès du défunt.

Après prise de contact avec l'entreprise GIVRE pour la réalisation de la gravure, il facture cette dernière à 210 € TTC.

Arrivée de Monsieur Thibaut MARTINEZ

Monsieur le Maire propose donc de revoir la terminologie inscrite sur la délibération et de décider ce qui peut être notifié et facturé de la manière suivante :

- Jardin du souvenir (dissémination seule)80 €
- Jardin du souvenir (dissémination + plaque réalisée par la commune) 300 €

Vote : Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

2. Attribution des subventions aux associations :

Monsieur le Maire laisse le premier adjoint, Monsieur Thibaut MARTINEZ présenter ce point.

Peu d'associations de la commune ont fait des demandes. La commune a reçu de nombreuses demandes d'associations extérieures.

Monsieur Thibaut MARTINEZ s'est appuyé sur les demandes et les versements faits les années précédentes. Il propose au conseil municipal de verser une subvention aux associations suivantes :

✓ Sou des écoles de Revonnas :

L'association du sou des écoles de Revonnas a été créée en 1963 et a pour objet d'une part d'accorder aux écoles des financements pour la réalisation d'activités éducatives, sportives, culturelles, ou l'achat de matériel scolaire et d'autre part d'organiser des animations culturelles et civiques. Elle compte 68 familles adhérentes dont la plupart réside sur la commune.

Dans ce cadre, elle a organisé pour les classes de CM1/CM2 :

- en 2015 un voyage pour un week-end à Léléx,
- en 2017 et 2019 un voyage de 2 jours en Auvergne

L'association souhaite renouveler cette proposition en 2020/2021 avec un financement des parents, du sou des écoles et de la municipalité. Ce voyage permet aux enfants de partager un vrai moment de vie avec leurs camarades.

Elle sollicite le conseil municipal pour l'attribution d'une subvention d'un montant de 1200 €.

✓ BTP CFA de l'Ain :

Au-delà du financement de l'apprentissage, pour cette année 2020, France Compétence et les Professionnels du BTP, sollicitent le conseil municipal pour une aide concernant les stagiaires de notre commune inscrits dans leur établissement. Cela concerne un jeune du village qui est en apprentissage sur Sandrans en terrassement.

Monsieur le premier adjoint propose l'attribution d'une subvention d'un montant de 50 €.

✓ CECOF -CFA d'Ambérieu en Bugey :

L'association, le CECOF, gère un établissement qui forme plus de 1000 apprentis dans les secteurs de l'alimentation, la restauration, la mécanique, la vente/commerce, la coiffure et la fleuristerie. 13 métiers sont proposés aux jeunes prioritairement sur des diplômes de niveau V (CAP, Mentions Complémentaires), de niveau IV (BP, BAC, CQP, BTM) mais aussi de niveau III (BTS).

Le CECOF promeut depuis plusieurs années la mobilité européenne mais aussi depuis peu la mobilité internationale par des découvertes et des concours au Japon et à Bali

Le CECOF sollicite le conseil municipal pour une aide concernant les élèves de notre commune inscrits dans leur établissement. Cela concerne 3 jeunes du village.

Monsieur le premier adjoint propose l'attribution d'une subvention d'un montant de 150 €.

Vote : Pour :

13

Contre :

0

Abstention :

0

3. Délibération SIEA Tarif bleu :

La mairie est actuellement titulaire d'un contrat de fourniture d'électricité aux tarifs réglementés de vente de l'électricité.

Conformément à la loi du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat, seuls les clients non domestiques qui emploient moins de 10 personnes et dont le chiffre d'affaires, les recettes ou le total de bilan annuels n'excèdent pas 2 millions d'euros seront éligibles aux tarifs réglementés de vente de l'électricité à compter du 1er janvier 2021. La mairie entre dans ce cadre et pourrait rester avec le même contrat pendant un an. Comme le SIEA lance le marché public maintenant, la municipalité va profiter de l'occasion plutôt que de faire toute seule les démarches sur 2021. L'avantage est que le syndicat s'occupe de tout. L'objectif n'est pas de faire un gain sur les tarifs.

La mairie est réputée ne pas remplir ces critères d'éligibilité aux tarifs réglementés en application de l'article 64 de la loi. Il appartient donc au conseil municipal de signer un contrat avec le fournisseur de son choix avant cette échéance.

Il est proposé au conseil municipal d'adhérer à un groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés et d'autoriser de signer les marchés et/ou accords-cadres et marchés subséquents.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que, conformément au Code de l'Energie, les tarifs réglementés de vente d'électricité sont supprimés depuis le 1er janvier 2016, pour les sites ex tarifs « Jaunes » et « Verts » dont la puissance souscrite est supérieure à 36 kVa et au 1er janvier 2021 pour les tarifs « bleus » dont la puissance souscrite est inférieure ou égale à 36 kVa.

Depuis, la loi Energie Climat adoptée et publiée au Journal Officiel du 9 novembre 2019 et ce conformément à la directive européenne du 5 juin 2019 sur les règles communes pour le marché intérieur de l'électricité, organise la fin des Tarifs Réglementés de Vente (TRV) d'électricité pour les consommateurs finaux non domestiques, tarifs correspondants aux contrats de fourniture d'électricité d'une puissance souscrite inférieure ou égale à 36 kVA.

En conséquence, au 1er janvier 2021, seuls les clients domestiques et les clients non domestiques employant moins de 10 personnes et dont le chiffre d'affaires, les recettes ou le total de leur dernier bilan annuel n'excèdent pas 2 millions d'euros, seront encore éligibles aux TRV.

Dans ce contexte, la constitution d'un groupement de commandes est envisagée pour l'achat d'électricité coordonné par le SIEA. Ce groupement est à même d'apporter aux pouvoirs adjudicateurs et entités adjudicatrices, une réponse à ces nouvelles dispositions réglementaires en leur permettant de se mettre en conformité avec la loi, tout en optimisant leur procédure de mise en concurrence.

Le groupement sera ouvert aux communes et leur CCAS et à tout établissement public du département de l'Ain. Le groupement couvre l'ensemble des contrats des établissements publics, y compris ceux soumis ou pas à une obligation de mise en concurrence dans le cadre des TRV.

La commune doit choisir si elle opte pour :

- Le Mix énergétique standard
- Les Garanties d'origine électricité renouvelable (+1 € à 1,40€ par MWh)
- Les Garanties d'origine Haute Valeur Environnementale (+ 15% du prix actuel)

Vu le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L2113-6 à L2113-8

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés ci-joint en annexe ;

Le coordonnateur du groupement sera le Syndicat Intercommunal d'Energie et de e-communication de l'Ain (SIEA). Il sera chargé d'organiser, dans le respect du droit des Marchés Publics, l'ensemble des opérations de sélection d'un ou de plusieurs prestataires afin de répondre aux besoins exprimés par les membres du groupement.

Le coordonnateur est également chargé de signer et notifier accords-cadres ou marchés qu'il conclut ; chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, s'assurant de leur bonne exécution.

En outre, le coordonnateur est chargé de conclure les avenants aux accords-cadres et marchés passés dans le cadre du groupement.

La Commission d'Appel d'Offre de groupement sera celle du SIEA, coordonnateur du groupement.

Où cet exposé et le projet de convention correspondante, après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **accepte** les termes du projet de convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés, annexé à la présente délibération,
- **autorise** l'adhésion de la commune au groupement de commandes à intervenir ayant pour objet l'achat d'électricité et de services associés,
- **choisit** l'origine de l'électricité : Garanties d'origine électricité renouvelable (par vote de 7 voix, 1 voix pour Garanties d'origine Haute Valeur Environnementale, 4 voix pour le Mix énergétique standard et 1 abstention),
- **autorise** le Maire ou son représentant à signer la convention de groupement, et toutes autres pièces nécessaires,
- **autorise** le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de REVONNAS

Vote : Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

III. Dossiers d'urbanisme :

* Certificats d'urbanisme :

Un Cua 20D0017 a été déposé par Maîtres MATHIEU Jean-Michel et PONS Nicolas pour la vente CHANTE-REAU/GONNET DIT REVEL – 19 Chemin du Divozet - Parcelles B 72 et B 78 (343 m2)

* Déclaration Préalable :

Une DP20D0023 a été déposée par Monsieur Alexandre VEAUX pour la création d'une piscine à coque enterrée - 90 Impasse des mûriers - Parcelle ZA 313 (879 m2)

Une DP20D0024 a été déposée par Mr Pierre DEGEZ pour la Société de Chasse de Revonnas pour la rénovation de la toiture du local de chasse – 25 Chemin des Rippes - Parcelle D 130 (130 m2)

* Permis d'aménager :

Un permis d'aménager a été déposé par LM PROMOTION pour la création d'un lotissement de 7 maisons – Chemin de la Bessonnère – Parcelle ZB 239 – (3595 m2)

IV. Points d'urbanisme spécifiques :

➤ SCI Les Charmilles maison « Filet » (Villefranche) :

- 1) Suite au dépôt de la 2^{ème} DP par la SCI Les Charmilles, la mairie a reçu en juin 2020 une demande de pièces complémentaires pour ce dossier de la part du service ADS de la Ca3b. La SCI Les Charmilles et le cabinet de géomètres GRAND n'auraient jamais reçu cette demande en recommandé avec accusé de réception comme le prévoit la procédure.
- 2) Fin juillet, la SCI et le Cabinet de géomètres ont sollicité de nombreuses fois Monsieur le Maire qui leur a envoyé une copie de ce courrier.
- 3) Mi-août, un mail de la responsable du pôle ADS, Madame MONTAGNE évoque que la DP est tacite depuis le 17/07 car le projet n'est pas dans le périmètre ABF.
- 4) Monsieur le Maire a donc demandé des explications à Madame MONTAGNE, et un mail du 24/08 de l'instructeur initial de cette DP a confirmé qu'aucun courrier n'a été envoyé à Monsieur JUILLARD en LAR. Ce qui veut dire que le courrier transmis en mairie par mail du service ADS avec la demande de complément d'informations n'a pas été envoyé à la SCI Les Charmilles.

Un point sera effectué entre Monsieur le Maire et le responsable du service ADS pour comprendre ce dysfonctionnement.

- 5) L'arrêté à prendre par la mairie relatera toutes les inquiétudes soulevées par ce projet.
- 6) Monsieur le Maire a discuté avec Monsieur GRAND et exprimé ses inquiétudes. Une rencontre est prévue prochainement pour mettre à plat le type de constructions qui seront prévues et pour discuter sur les 3 accès de ce futur projet.

➤ GRAND Géomètres Projet MAZUIR :

Monsieur le Maire a contacté Monsieur Roger MAZUIR afin de connaître son projet exact par rapport aux différentes ventes. La discussion a pu s'effectuer avec le cabinet GRAND Géomètres. Il y aurait bien un projet global d'aménagement avec un devis élaboré du cabinet mais rien n'a été signé pour le moment. Des projets d'achat individuel pourraient aussi être effectués car au moins 2 agences immobilières sont affichées sur les murs du groupement de maison sur cette parcelle.

V. Travail des commissions :

- * Finances - Fiscalité : Pas d'évolution depuis le dernier conseil municipal.
- * Affaires scolaires et périscolaires :

- Un point sera fait avec les personnels lundi matin. 84 enfants sont inscrits pour la rentrée 2020/2021. Rencontre avec Mme DELAYE, la directrice de l'école, ce vendredi 28 août 2020 pour discuter du nouveau protocole et de la réalisation de certains travaux.
 - Le prestataire RPC a informé la commune de l'augmentation du prix du repas qui passe à 2,70 €. La commune ne souhaite pas pour le moment en impacter les familles. Il nous informe aussi que dans le contrat, la commune se serait engagée sur un nombre minimum de repas à l'année. Cette information est à vérifier afin de pouvoir maîtriser un surcoût dû au COVID. La commission devra penser prochainement à l'élaboration d'une nouvelle consultation pour la fourniture des repas à la cantine pour la mise en œuvre à la rentrée 2021-2022 sur une durée de 4 ans.
- * Information et communication :
Monsieur Aurélien BEYEKLIAN était excusé, il demande par l'intermédiaire de Monsieur le Maire aux élus de la commission de préparer les éléments nécessaires à la finalisation de la lettre à la population dans les 15 jours.
- * Voirie – urbanisme :
- ✓ Les travaux prévus Chemin des Condamines en septembre 2020 n'auront pas lieu. Une nouvelle rencontre entre Ca3b et la commune sur les réseaux d'assainissement et la voirie a mis en évidence un problème d'évacuation des eaux fluviales sur ce secteur. Il est préférable de traiter en priorité ce souci avant de refaire la voirie.
 - ✓ Les travaux Chemin de la Chassière sont toujours prévus eux en septembre 2020.
 - ✓ Cédez-le-passage : le panneau a été posé Rue de la Tour Deaul.
 - ✓ Lotissement de la Bessonnière : La décision a été prise d'améliorer le marquage des rues par l'ajout de 2 panneaux de la rue des Peupliers.
- Une nouvelle rencontre est prévue le jeudi 3 septembre 2020 à 20h.
- * Bâtiments :
- ✓ Ecole :
L'entreprise NEVEU finalisera l'installation du visiophone ce vendredi 28/08/2020.
Monsieur Didier MERCIER a réalisé des marches dans la pelouse.
Le devis pour la réparation des fenêtres vient d'arriver et sera comparé avec le précédent reçu. L'urgence est la pose des pince-doigts qui sera probablement prévue pour les vacances de Toussaint.
 - ✓ Eglise :
Toujours dans l'attente d'un devis pour la location de la grue.
 - ✓ Isolation : Le devis Isol'01 pour l'isolation des combles de tous les bâtiments communaux a été signé et renvoyé cette semaine.
 - ✓ Salle Polyvalente :
Une prochaine commission pour travailler sur le projet de réhabilitation est à confirmer le 10 ou 17/09/20.
- * Cadre de vie – Associations – Fleurissement :
- ✓ Forum des associations : la commission a besoin de bras le vendredi 4/09 dès 16h30 pour installer tables, chaises, grilles, rubaliseuses et scotch afin que les distances soient respectées. 20 associations se sont inscrites. Une personne sera mobilisée à l'accueil pour recueillir le nom, prénom et les coordonnées téléphoniques des personnes venant au forum.
 - ✓ Sentier Revonnas-Sénissiat : C'est un beau projet mais le sentier traverse 6 parcelles avec 6 propriétaires différents. La démarche est de contacter les propriétaires par courrier en leur proposant une rencontre afin d'expliquer précisément le projet. Suite à cette rencontre, si les avis sont positifs, la commission pourra envisager un débroussaillage et des travaux de balisage cet hiver.
- * Affouage – Bois – ONF – Chemins :
- ✓ De nombreux chemins sont impraticables. Monsieur TABOURET doit intervenir. Il est envisagé aussi une discussion avec les agriculteurs sur l'entretien de ces accès.
 - ✓ Un projet d'achat d'élagueuse est envisagé sur la commune

- ✓ Abattage du chêne vers le lotissement Verchère: Aucune nouvelle. Monsieur Yoann LEVÊQUE relance l'entreprise.
- ✓ Le chemin après la Chassière est interdit aux motos, quads, ... mais il est tout de même utilisé par des véhicules à moteurs qui dégradent le peu de revêtement présent. Leur présence est aussi dangereuse pour les piétons.

VI. Questions diverses :

✓ Bilan AG ADPER :

Un bilan des activités passées et des activités à venir a été dressé.

La priorité fut le cadran solaire de la maison « Frilet ». Il fait partie des 40 cadrans solaires existants qui donne l'heure à la minute près. L'idée est de le mettre en valeur, dans un endroit protégé mais visible par tous, comme l'accueil de la mairie. La convention établie entre la commune et l'ADPER mettra en évidence que l'association peut en disposer mais que l'entretien et le stockage incombe à la commune. Cette convention permettra aussi de définir si c'est une mise à disposition sur une durée X ou si c'est un don à la commune. La municipalité, dans ce dernier cas, devra se renseigner sur comment assurer ce nouveau bien et pour cela il devra être estimé.

Un autre cadran solaire serait au château de Grillerin qui est aussi sur la commune.

La statue de Saint Antoine a été évoquée pour qu'elle puisse être à nouveau scellée dans l'église. Une modification des statuts de l'association est en cours pour que Monsieur le Maire soit un représentant de droit.

Des projets pour 2021 :

- un sentier-découverte de Sénissiat en VTT, à pied, à cheval pour faire découvrir ce hameau comme les découvertes de Revonnas avec l'office du tourisme qui ont bien accueilli une trentaine de personnes cet été.
- Recherche d'un conférencier sur l'environnement sur Revonnas pour mobiliser les habitants sur ce sujet
- Don par Mme DUSSUC de nombreux livres sur le Revermont.

✓ Bilan réunion SDIS CPI à Bohas :

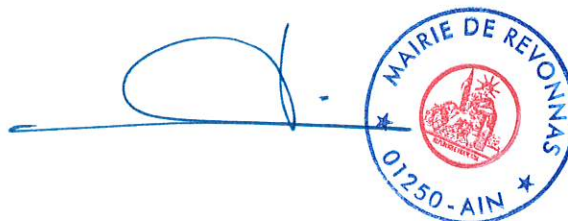
Monsieur le Maire a été contacté par l'intermédiaire du CPI de Revonnas pour une réunion présentant le fonctionnement de la caserne aux nouveaux maires et évoquant entre autres :

- Les effectifs
- Le matériel
- Le nombre d'interventions sur notre commune soit 25 sorties/an

Les CPI s'équipent en camion de feu pour prévenir des incendies dus à la sécheresse

✓ Prolongement de la disponibilité de Mme Célestine BOUILLOUX jusqu'au 4 novembre 2021.

La séance est levée à 23h15.



**Le prochain conseil municipal
est fixé
au jeudi 24 septembre 2020
à 20h15**